



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DRE/BELP n° 2012-205 du 15 novembre 2012 instituant la commission de propagande et fixant les dates limites de remise des documents électoraux pour l'élection législative partielle des 9 et 16 décembre 2012 (13^{ème} circonscription).

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code électoral et notamment les articles L. 166, R.31 à R.34 ;

Vu le décret n° 2012-1191 du 26 octobre 2012 portant convocation des électeurs pour l'élection de trois députés à l'Assemblée Nationale (13^{ème} circonscription des Hauts-de-Seine, 1^{ère} circonscription du Val-de-Marne et 6^{ème} circonscription de l'Hérault) ;

Vu l'ordonnance de M. le Premier Président de la Cour d'Appel de Versailles du 15 novembre 2012 ;

Vu les propositions de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Hauts-de-Seine et de Monsieur le Directeur opérationnel territorial courrier des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1 : A l'occasion de l'élection législative partielle des 9 et 16 décembre 2012, une commission de propagande, dont les ressort, composition et siège sont précisés ci-après, est instituée dans le département des Hauts-de-Seine :

13^{ème} circonscription des Hauts-de-Seine

Communes d'Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Sceaux.

Président titulaire : Monsieur Jean-Michel HAYAT, Président du Tribunal de Grande Instance de Nanterre.

Président suppléant : Monsieur Vincent VIGNEAU, Vice-Président du Tribunal de Grande Instance de Nanterre.

ADRESSE POSTALE : 167-177, avenue Joliot Curie – 92013 Nanterre Cedex

SERVEUR VOCAL INTERACTIF : 0821.80.30.92 // COURRIEL : courrier@hauts-de-seine.pref.gouv.fr

STANDARD : 01.40.97.20.00 / TÉLÉCOPIE : 01.47.25.21.21 / INTERNET : <http://www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr>

Membres :

- **Madame Catherine GOUSSARD**, Directrice de la réglementation et de l'environnement, représentant le Préfet des Hauts-de-Seine ;
- **Monsieur Lilian BLACHE**, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, représentant le Directeur Départemental des Finances Publiques des Hauts-de-Seine ;
- **Monsieur Jaouad AMRAOUI**, Coordinateur logistique, représentant le Directeur opérationnel territorial courrier des Hauts-de-Seine

Le secrétariat est assuré par **Jérôme BOUVERET**, Attaché, Chef de bureau des élections et des libertés publiques – Tél. : 01 40 97 23 20.

La commission siégera à la Préfecture des Hauts-de-Seine – 167-177, avenue Joliot Curie – 92000 NANTERRE.

ARTICLE 2: Cette commission sera installée au plus tard à l'ouverture de la campagne électorale, soit avant le **lundi 19 novembre 2012**.

ARTICLE 3 : La date limite avant laquelle les candidats devront remettre leurs circulaires et leurs bulletins de vote à l'entreprise Koba – ZI de Vaux, 223 avenue du Tremblay, 60100 CREIL- Mme Valérie LEVEL, Tél. : 03 44 64 65 77, est fixée au **lundi 26 novembre 2012 à 12 heures pour le premier tour et au mercredi 12 décembre 2012 à 12 heures pour le second tour**.

ARTICLE 4: Le Secrétaire Général de la préfecture, Monsieur le Président de la commission de propagande, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général



Didier MONTCHAMP